Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de l'Enseignement supérieur

Québec, le 15 mars 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La députée de Verdun a déposé à l'Assemblée nationale une pétition demandant aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'interdire immédiatement l'utilisation de la pesée dans les cours d'éducation physique dans les cégeps du Québec.

La directive ministérielle est claire au sujet de la pratique de la pesée ou du calcul de l'indice de masse corporel :

- La pratique ne doit en aucun cas être obligatoire;
- La pratique n'est pas seulement optionnelle, elle doit être faite seulement à la demande de l'étudiant;
- Lorsqu'une demande est formulée, la pratique doit être faite en privé et dans le respect;
- La pratique ne doit être liée à aucune forme d'évaluation.

La Commission de la culture et de l'éducation s'est penchée sur le dossier de la pesée ou du calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) en 2017 et les conclusions allaient en ce sens.

J'ai récemment transmis un rappel de la directive aux directions générales des collèges publics et privés subventionnés en ce qui concerne les modalités d'application de cette pratique dans un contexte d'enseignement collégial.

Je prends très au sérieux les questions entourant le bien-être de la population étudiante au sein du réseau de l'enseignement supérieur.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Danielle McCann

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 781-6500
ministre_mes@mes.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 687-4093